



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 11 JUIN 2026

Le 11 juin 2026, à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 04 juin 2026 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2026-103

OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE RENOUELEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT PROGRAMME 2024-2025 COMMUNE DE CERESTE-EN-LUBERON

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 37 - PROCURATIONS : 8 - VOTANTS : 45

**Présents :**

APT : M. Jean AILLAUD, M. Cédric MAROS, M. Frédéric SACCO, Mme Gaëlle LETTERON, Mme Isabelle NOTARIANNI, M. Emmanuel LAURO, Mme Charlotte KHALFAOUI, Mme Ines MAYSTRE, Mme Florence SAOUDI, M. Christophe CARMINATI, Mme Janet GUEVEL TAVOLINI, Mme Céline CELCE  
AURIBEAU : M. Roland CICERO représenté par Mme Sonia DUHAYER  
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT représenté par Mme Cécile CHEVALIER  
BUOUX : M. Patrice HIVERT  
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT  
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD  
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL  
GARGAS : M. Patrick SIAUD, M. Pierre MARTIN  
GIGNAC : M. Christophe MEZARD représenté par Guy AUBERT  
GOULT : Mme Christine FLORENT  
JOUCAS : M. Lucien AUBERT  
LACOSTE : M. Bruno PITOT  
LIOUX : M. Patrice FOURNIER  
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY, M. Patrick ICARD  
RUSTREL : M. Guillaume JEAN  
SAIGNON : M. Jean-Pierre BOYER  
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL  
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE  
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, Mme Sandrine ISSON, Mme Sophie DELAYE, M. Marc RICHARDOT  
VIENS : M. Frédéric ROUX représenté par Mme Danièle PERRONE  
VILLARS : M. Thomas SAMPIETRO

**Absents :**

GARGAS : Mme Justine ESCHENBRENNER, Mme Florence QUAGHEBEUR  
MURS : M. Alexandre BERGODAA

**Procurations :**

APT : Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à Mme Charlotte CARBONNEL, M. El Hadji NDIOUR donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON, Mme Laure KALTENBACH-FOURNIER donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Laurent COSTAGLIOLA-DI-FIORE donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, M. Patrick BONNET donne pouvoir à Mme Florence SAOUDI  
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET donne pouvoir à M. Gilles RIPERT  
MÉNÈRBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à M. Lucien AUBERT  
SIVERGUES : Mme Martine CALAS donne pouvoir à M. Roger ISNARD

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20260611-2026-103-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2026  
Date de réception préfecture : 15/06/2026

Page 1 sur 3

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu**, le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L 2194 -1-5 et suivants, relatif à la possibilité de modifier un marché lorsque les modifications ne sont pas substantielles,

**Vu**, la délibération n°CC-2024-148 du 5 décembre 2024 relative à la signature du marché de travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la commune de Céreste-en-Luberon entrant dans le cadre de la programmation 2024-2025 des travaux de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) avec la société ABRACHY, 9 avenue de Provence - TALLARD (05130), pour un montant global de 600 205,10 € HT,

**Considérant**, la nécessité de réaliser de nouveaux sondages et recherches de tuyaux existants en périphérie du réservoir et donc la nécessité de créer aussi de nouveaux prix au marché,

**Considérant**, le projet d'avenant n°1 en pièce jointe, au marché de travaux cité précédemment relatif à l'ajout de prix nouveaux au Bordereau de Prix Unitaires du marché, ainsi que la réalisation supplémentaire des nouveaux sondages en périphérie du réservoir,

**Considérant**, que l'avenant a une incidence financière de 10 498,09 € HT, soit une augmentation de 1,75%,

**Considérant**, les nouveaux délais introduits par les nouveaux travaux, soit 6 mois et 9 jours pour la tranche 1 et à 3 mois et 23 jours pour la tranche 2,

Le président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**À l'unanimité,**

**Approuve**, l'avenant n°1, ci-annexé, au marché de travaux cité précédemment conclu avec la société ABRACHY relatif à l'ajout de prix nouveaux au Bordereau de Prix Unitaires du marché, ainsi que la réalisation supplémentaire des nouveaux sondages en périphérie du réservoir,

**Approuve**, l'incidence financière de 1,75 % soit 10 498,09 € HT, portant le montant global du marché à 610 703,19 € HT,

**Approuve**, les nouveaux délais introduits par la réalisation de ces travaux,

**Dit**, que la dépense financière correspondante est imputée sur le budget assainissement collectif de la communauté de communes,

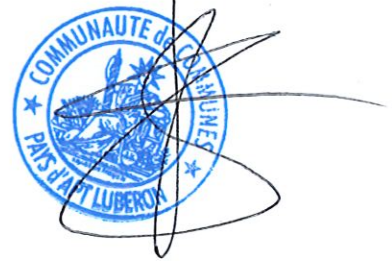
**Autorise**, le président à signer l'avenant correspondant et les pièces afférentes.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,  
M. Frédéric SACCO



Le Président,  
M. Gilles RIPERT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

Mise en ligne le :24/06/2026





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE PAYS D'APT LUBERON

81, Avenue Frédéric Mistral

84 400 APT

SIRET 200 040 624 000 39 (budget Assainissement) – 200 040 624 000 70 (budget Eau Potable)

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Mandataire : SAS ABRACHY

Adresse : 9 Avenue de Provence

05130 TALLARD

mail: [stephane.abrachy@orange.fr](mailto:stephane.abrachy@orange.fr)

Telephone: 04 65 03 07 72

SIRET: 318 446 259 000 34

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

❖ Objet du marché public :

2024-MULTI-10

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA CCPAL

PROGRAMME 2024-2025 COMMUNE DE CERESTE-EN-LUBERON

❖ Date de la notification du marché public :

18 décembre 2024

❖ Durée d'exécution du marché public :

Tranche ferme n°1 : 4 mois

Tranche ferme n°2 : 2 mois

❖ Montant initial du marché public :

Tranche ferme N°1 : Eau potable

- Montant HT : 404 161.92 €
- Taux de la TVA : 20% : 80 832.38 €
- Montant TTC : 484 994.30 €
- Quatre-cent-quatre-vingt-quatre mille neuf-cent-quatre-vingt-quatorze euro et trente centimes (toutes taxes comprises).

Tranche ferme N°2 :

- Montant HT : 196 043.18 €
- Taux de la TVA : 20% : 39 208.64 €
- Montant TTC : 235 251.82 €
- Deux-cent-trente-cinq mille deux-cent-cinquante-et-un euro et quatre-vingt-quatre centimes (toutes taxes comprises).

Accusé de réception en préfecture  
N° 2024-06192-001-000000000000  
Date de télétransmission : 15/06/2026  
Date de réception préfecture : 15/06/2026

**Dont part eau potable**

- Montant HT : 117 806.29 €
- Taux de la TVA : 20% : 23 561.26 €
- Montant TTC : 141 367.55 €
- Cent-quarante-et-un mille trois-cent-soixante-sept euro et cinquante-cinq centimes (toutes taxes comprises).

**Dont part assainissement**

- Montant HT : 78 236.89 €
- Taux de la TVA : 20% : 15 647.38 €
- Montant TTC : 93 884.27 €
- Quatre-vingt-treize mille huit-cent-quatre-vingt-quatre euro et vingt-sept centimes (toutes taxes comprises).

**Soit un marché global de :**

- Montant HT : 600 205.10 €
- Taux de la TVA : 20% : 120 041.02 €
- Montant TTC : 720 246.12 €
- Sept-cent-vingt mille deux-cent-quarante-six euro et douze centimes (toutes taxes comprises).

**D - Objet de l'avenant.**

Le présent avenant a pour objet :

**1. L'ajout de nouvelles prestations**

Dans le cadre de l'exécution des travaux, des sondages et des investigations ont été nécessaires afin d'identifier les réseaux existants, tuyaux, vannes AEP, électricité et EU.

Ces investigations ont conduit à la nécessité de réaliser un nouveau réseau en périphérie du réservoir.

Ces prestations complémentaires non prévues au marché initial, entraînent l'introduction de prix nouveaux au marché selon le détail ci-après Article 1 :

**Article 1 : Ajout de prix au bordereau de prix unitaires**

N°	Désignation des ouvrages	Unité	TVA	Prix unitaire € HT
<b>4</b>	<b>IV - TRAVAUX DE MACONNERIE</b>			
<b>4.06.02</b>	<b>Bordure type A2</b>			
	Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et pose de bordures type A2	ml	20%	60,00 €
<b>4.06.03</b>	<b>Caniveaux coulés en place</b>			
	Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la confection, en béton coulé en place, de caniveau	ml	20%	150,00 €
<b>5</b>	<b>V - TRAVAUX DIVERS</b>			
<b>5.01.03</b>	<b>Bicouche</b>			
	Ce prix rémunère, au mètre carré, la réalisation d'un enduit bicouche à l'émulsion R69 avec gravillons lavés 6/10 et 4/6, comprenant la préparation de la tranchée ainsi que le balayage du support avant application des émulsions.	m²	20%	13,50 €
<b>6</b>	<b>VI - TRAVAUX DE FONCAGE</b>			
<b>6.01.02</b>	<b>Foureaux acier D 300</b>			
	Ce prix rémunère, au forfait, la fourniture et pose de foureaux acier D 300 dans terrain rocheux y-compris enrobage béton XF3 et collier centreur pour tuyaux PEHD 180	F	20%	5 188,24 €
<b>7</b>	<b>VII - TRAVAUX SUR RESERVOIR</b>			
<b>7.03</b>	<b>Sondages</b>			
	Ce prix rémunère, à la journée, les sondages et recherches de réseaux existants (tuyaux, vannes AEP, électricité et EU), suivis de la pose du nouveau réseau en périphérie du réservoir.	J	20%	1 784,98 €

Accusé de réception en préfecture  
084-200940824-2026-193-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2026  
Date de réception préfecture : 15/06/2026

## 2. Modification de la masse des travaux

### Article 2 : Modifications des quantités prévues au marché

Les DQE des TRANCHE FERME 1 et TRANCHE FERME 2 sont joint au présent avenant.

#### ❖ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON  OUI

#### ❖ Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : **10 498.09€**
- Montant TTC : 12 597.71€
- Écart introduit par l'avenant : **1.75%**

#### ❖ Nouveau montant du marché public :

#### Tranche ferme N°1 : eau potable

- Montant HT : **398 108.83 €**
- Taux de la TVA : 20% : 79 621.77 €
- Montant TTC : 477 730.60 €
- Quatre-cent-soixante-dix-sept mille sept-cent-trente euro et soixante centimes (toutes taxes comprises).

#### Tranche ferme N°2 :

- Montant HT : **212 594.36 €**
- Taux de la TVA : 20% : 42 518.87 €
- Montant TTC : 255 113.23 €
- Deux-cent-cinquante-cinq mille cent-treize euro et vingt-trois centimes (toutes taxes comprises).

#### Dont eau potable

- Montant HT : **117 088.64 €**
- Taux de la TVA : 20% : 23 417.73 €
- Montant TTC : 140 506.37 €
- Cent-quarante mille cinq-cent-six euro et trente-sept centimes (toutes taxes comprises).

#### Dont assainissement

- Montant HT : **95 505.72 €**
- Taux de la TVA : 20% : 19 101.14 €
- Montant TTC : 114 606.86 €
- Cent-quatorze mille six-cent-six euro et quatre-vingt-six centimes (toutes taxes comprises).

#### Soit un marché global de :

- Montant HT : **610 703.19€**
- Taux de la TVA : 20% : 122 140.64 €
- Montant TTC : 732 843.83 €
- Sept-cent-trente-deux mille huit-cent-quarante-trois euro et quatre-vingt-trois centimes (toutes taxes comprises).

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20260611-2026-103-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2026  
Date de réception préfecture : 15/06/2026

### 3. Modification de la durée exécution du marché :

Considérant l'ajout des nouvelles prestations non prévues initialement, le délai contractuel du présent marché est modifié comme suit :

- Tranche ferme n°1 : délai initial de 4 mois (120 jours), porté à 6 mois et 9 jours (189 jours)
- Tranche ferme n°2 : délai initial de 2 mois (60 jours), porté à 3 mois et 23 jours (113 jours)

Les prestations complémentaires, objet du présent avenant, sont apparues en cours d'exécution du marché.

Les surcoûts engendrés par ces prestations étaient difficilement estimables à ce stade. Afin d'assurer l'achèvement des travaux dans les meilleurs délais, les négociations tarifaires ont été conduites dans la continuité de l'exécution des prestations.

La finalisation des négociations financières de ces prestations n'a pu être arrêtée qu'à l'issue de la remise de l'accostage intervenue le 13/03/2026.

#### E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

A.....

Le, .....

Signature du titulaire

#### F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A : Apt

le .....

*Représentant du pouvoir adjudicateur*

Le Président,  
Gilles RIPERT

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20260611-2026-103-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2026  
Date de réception préfecture : 15/06/2026

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

Le présent avenant sera notifié par lettre recommandée électronique via le profil acheteur de l'acheteur.  
La date de réception par le titulaire sera indiquée sur l'accusé de réception correspondant.

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20260611-2026-103-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2026  
Date de réception préfecture : 15/06/2026

